



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Généralités

ACEASCOPE FORMASCOPE est une coopérative d'activités et d'emploi dont l'objectif est d'accompagner quiconque souhaite créer son propre emploi. Par conséquent, elle accueille des porteurs de projets volontaires qui disposent du savoir-faire, des compétences et de l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution de la prestation commandée.

ScribAnne propose des prestations de relecture, correction et réécriture de textes à destination des professionnels de l'édition, de la presse écrite, des structures publiques et des entreprises privées. De par ses compétences et sa formation, elle accompagne toute personne souhaitant publier un texte à travers quatre missions :

- Une prestation à la carte, pour s'adapter à chaque besoin et chaque objectif du client ;
- Un gage de transparence et d'honnêteté avec un devis personnalisé et gratuit ;
- Une collaboration en confiance avec une expertise professionnelle et des contacts réguliers ;
- Un retour d'expérience avec un échange au terme de chaque mission.

ScribAnne rappelle que sa mission première est d'assurer la publication d'un texte de qualité, lisible et crédible, sur le fond comme sur la forme. Personne n'étant à l'abri d'une erreur, le client ne pourra pas tenir ScribAnne pour responsable si :

- Une erreur reste présente malgré toute l'attention portée au document ;
- Une erreur s'est glissée à la suite de modifications par le client lui-même ou par un tiers après livraison.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions de réalisation de la commande passée à ACEASCOPE FORMASCOPE par l'intermédiaire de ScribAnne.

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de la coopérative et toutes les prestations connexes effectuées par ScribAnne.

Ces dispositions prévalent sur toutes les conditions générales et/ou particulières du cocontractant de ScribAnne – ACEASCOPE FORMASCOPE, sauf accord exprès préalable et écrit de ScribAnne – ACEASCOPE FORMASCOPE d'y déroger.

Le fait de passer commande, notamment par l'acceptation du devis, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

CHÂTELLERAULT - SIÈGE SOCIAL

Technoforum - Parc du Sanital
16, rue Albert Einstein
86100 CHÂTELLERAULT

POITIERS

ESSAIM - Maison de l'ESS
6 bis, rue Albin Haller
86000 POITIERS

NIORT

Maison de l'Économie Sociale
7, rue Sainte-Claire Deville
79000 NIORT

Études, documents, projets

Les études et devis sont fournis par ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE et ses propositions sont valables trois mois à compter de leur date d'émission, sauf si le devis prévoit une durée moindre.

Les prestations et ventes de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE restent strictement limitées aux services spécifiés dans le devis, dont tous les montants s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE se réserve le droit de refuser tout document (texte ou illustration) enfreignant les lois en vigueur, allant à l'encontre du respect d'autrui ou étant en inadéquation avec ses propres valeurs.

ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE conserve intégralement, sauf convention contraire, la propriété intellectuelle de ses devis, projets, études, ainsi que des plans, dessins, schémas fournis à l'appui de sa proposition ou pour les besoins du marché.

Exécution de la prestation

L'intervention de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE est conditionnée par l'accord exprès et écrit du client, et le paiement de l'acompte le cas échéant.

Tout retard ou arrêt dans la réalisation de la prestation de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE pour une cause quelconque indépendante de sa volonté ne pourra lui être opposé, et son intervention pourra être reportée d'autant.

Dans le cas où la réalisation de la prestation requiert une intervention chez le client, celui-ci devra rendre accessible le site et mettre gratuitement à la disposition de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE les aides nécessaires à l'opération.

Délai de livraison

En fin de mission, ScribAnne envoie tous les documents corrigés à son client par voie électronique.

Les délais de livraison courent à partir de l'accusé de réception de la commande (autrement dit la signature du devis), ou de la date à laquelle les renseignements, l'acompte, les fournitures et/ou les préalables que le client s'est engagé à donner sont parvenus à ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE.

La date finale ou maximale de livraison des documents corrigés aura été au préalable fixée lors de l'établissement du devis, et après concertation entre ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE et le client.

Garanties et responsabilités

ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE déclare être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle.

Tout incident dont la cause ne pourra être prouvée par le client, ou qui sera la conséquence notamment de conditions d'exploitation non conformes ou différentes de celles prévues au devis, de la modification de la

CHÂTELLERAULT - SIÈGE SOCIAL

Technoforum - Parc du Sanital
16, rue Albert Einstein
86100 CHÂTELLERAULT

POITIERS

ESSAIM - Maison de l'ESS
6 bis, rue Albin Haller
86000 POITIERS

NIORT

Maison de l'Économie Sociale
7, rue Sainte-Claire Deville
79000 NIORT

chose ou de sa destination par le client, d'un manque d'entretien ou encore d'un cas de force majeure, ainsi que toutes les conséquences de cet incident, resteront exclusivement à la charge du client.

Conditions et modes de paiement

Sauf convention particulière entre les parties, le solde sera demandé à la réception de la prestation.

L'acompte à la commande doit être versé au moment de la signature du bon de commande et au plus tard dans un délai de huit jours à compter de cette signature.

Passé ce délai, ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE pourra demander la résiliation du contrat.

Toute phase d'exécution de la prestation commencée, même non achevée et pour quelque cause que ce soit, reste due.

Tous les règlements sont à effectuer par chèques bancaires à l'ordre de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE ou par virement bancaire sur le compte d'ACEASCOP FORMASCOPE dont les coordonnées bancaires sont affichées en toute transparence sur la facture.

Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit.

Protection des données personnelles

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, l'article L. 226-13 du Code pénal et le règlement européen (UE) 2016/679 sur les données personnelles du 27 avril 2016.

Les informations qui vous sont demandées par ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE sont nécessaires au traitement de votre demande et à l'exécution de votre prestation. Elles sont utilisées pour les finalités suivantes : suivi des prestations, génération des statistiques, communication e-mailing et téléphonique.

Le responsable de ce traitement est ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE. Vous pouvez contacter le responsable du traitement à l'adresse suivante : anne@scribanne.fr

Les prestataires informatiques de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE seront destinataires de ces informations.

Les informations sont conservées pendant 5 ans à compter de la date de la commande. Conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel, ainsi que leur rectification, leur effacement, la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données.

Ces droits s'exercent auprès de ACEASCOP FORMASCOPE à l'adresse suivante : 16, rue Albert-Einstein – 86100 CHÂTELLERAULT - marion@aceascop.com. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL concernant le traitement de vos données.

CHÂTELLERAULT - SIÈGE SOCIAL

Technoforum - Parc du Sanital
16, rue Albert Einstein
86100 CHÂTELLERAULT

POITIERS

ESSAIM - Maison de l'ESS
6 bis, rue Albin Haller
86000 POITIERS

NIORT

Maison de l'Économie Sociale
7, rue Sainte-Claire Deville
79000 NIORT

Résolution, annulation, réserve de propriété

Résolution de la vente : en cas d'inexécution d'une obligation du client, notamment en l'absence de paiement de l'acompte dans les délais fixés, de fourniture des éléments qu'il s'est engagé à donner ou de réalisation ou encore de non-conformité des prestations préparatoires à l'intervention de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE, le contrat pourra être résolu de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant huit jours et sans autre formalité. Dans ce cas, il est convenu que s'imputeront sur l'acompte versé par le client :

- les intérêts de retard, frais de transport et de déplacement ;
- tous travaux réalisés ou ayant fait l'objet d'un début de réalisation ainsi que tout matériel commandé ou livré en vue de la réalisation de l'affaire.

Le solde éventuel devra être payé sans délai.

Annulation de commande (pour les particuliers) : lorsque le délai de rétractation prévu par les textes est écoulé (article L.221-18 du Code de la consommation), si le client est amené à annuler sa commande pour quelque cause que ce soit, ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE pourra lui facturer :

- un dédommagement égal à 30 % du montant de la commande destiné à couvrir les frais de projets, études et frais administratifs ainsi que, le cas échéant, de la perte de gains due à l'immobilisation des jours prévus pour la prestation.
- tous travaux réalisés ou ayant fait l'objet d'un début de réalisation et tous matériels livrés ou commandés en vue de la réalisation de l'affaire.

Contestations

Les présentes conditions de ventes sont soumises à la loi française.

En cas de litige entre professionnels, compétence est attribuée au tribunal de commerce de Poitiers dont dépend le siège social de ScribAnne – ACEASCOP FORMASCOPE, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

En cas de litige opposant la société à un particulier pour des besoins non professionnels, et conformément aux articles L.612-1 du Code de la consommation, le consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur. Toutefois, le consommateur devra justifier d'avoir, au préalable et par écrit, tenté de régler à l'amiable son litige avec le professionnel.

La saisine du médiateur peut se faire par courrier ou par courriel en joignant les pièces justificatives (échanges de mails ou courriers, factures, devis...).

En l'espèce, le médiateur désigné est : Atlantique Médiation CONSO.

La saisine du médiateur par le consommateur peut se faire :

CHÂTELLERAULT - SIÈGE SOCIAL

Technoforum - Parc du Sanital
16, rue Albert Einstein
86100 CHÂTELLERAULT

POITIERS

ESSAIM - Maison de l'ESS
6 bis, rue Albin Haller
86000 POITIERS

NIORT

Maison de l'Économie Sociale
7, rue Sainte-Claire Deville
79000 NIORT

→ Par courrier à l'adresse suivante

ATLANTIQUE MEDIATION CONSO
Maison de l'avocat
5, mail du Front populaire
44200 NANTES

→ Par courriel : consommation@atlantique-mediation.org

→ Par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site d'Atlantique
Médiation CONSO : www.consommation.atlantique-mediation.org

CHÂTELLERAULT - SIÈGE SOCIAL

Technoforum - Parc du Sanital
16, rue Albert Einstein
86100 CHÂTELLERAULT

POITIERS

ESSAIM - Maison de l'ESS
6 bis, rue Albin Haller
86000 POITIERS

NIORT

Maison de l'Économie Sociale
7, rue Sainte-Claire Deville
79000 NIORT